



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 30 juin 2022

Délibération n°6

Objet :

Avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en faveur des résidences autonomie du C.C.A.S. de Saint-Etienne au titre du forfait autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) des personnes âgées - approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON.

Absents / Excusés :

Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Remplacements en cours :

M. Robert BIANCHIN.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L233-1 et R 123-20,
- La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- La délégation générale à la Commission permanente du Département de la Loire adoptée lors de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 ;
- La délibération n°2 du Conseil d'administration du C.C.A.S. de Saint-Etienne du 29 juin 2021 ;
- Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé le 23 aout 2021.

Considérant

La Conférence des financeurs est chargée, dans le département, d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire ligérien, de recenser les initiatives locales et de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Le Département, qui assure la présidence de cette instance et perçoit des financements de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à ce titre, est chargé d'accompagner les acteurs locaux pour le financement d'actions individuelles ou collectives de prévention.



A ce titre des crédits affectés à la Conférence des financeurs sont prévus pour le versement du forfait autonomie pour la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives par les résidences autonomie.

Un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.) en faveur des résidences autonomie du C.C.A.S. de Saint-Étienne au titre du forfait autonomie dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (C.F.P.P.A) a été signé le 23 août 2021, suite à une délibération du Conseil d'administration du C.C.A.S. du 29 juin 2021.

L'avenant n°1 à ce CPOM définit notamment, pour l'année 2022, le montant du forfait autonomie. Le concours financier de base s'élève à **65 415,00 €**. Un concours financier complémentaire, à hauteur de **3 200,00 €** est également prévu ; il est accordé en fonction des actions réalisées par les Résidences Autonomie l'année N-1 avec l'approbation de la Conférence des financeurs.

Résidence	2022 - Base	2022 - Complément	2022 - Total
Résidence Chavanelle	21 560,00 €	800,00 €	22 360,00 €
Résidence La Terrasse	20 580,00 €	1 200,00 €	21 780,00 €
Résidence Les Camélias	23 275,00 €	1 200,00 €	24 475,00 €
	65 415,00 €	3 200,00 €	68 615,00 €

L'Assemblée Délibérante :

- Approuve les termes de l'avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens à intervenir entre l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Loire, le Groupement Atouts Prévention Rhône-Alpes et le C.C.A.S. de Saint-Étienne,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1, dont un exemplaire restera joint au dossier.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT ;
- Contre : néant ;
- Abstention : néant.

Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président du C.C.A.S.

Frédéric DURAND